

29.08.2011 - 12:09 Uhr

## comparis.ch sur la quasi inutilité de la casco complète pour les véhicules anciens - Couverture intégrale pour les épaves

Zürich (ots) -

Remarque : le graphique «Proportion des modèles de couverture par âge du véhicule» peut être téléchargé en format pdf sur [www.presseportal.ch/fr/pm/100003671](http://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671).

Une enquête représentative du comparateur sur Internet comparis.ch révèle en exclusivité les faits concernant l'excédent d'assurance au niveau de la casco complète. Près d'un tiers des automobilistes possédant un véhicule de 7 à 10 ans d'ancienneté est intégralement couvert - bien que ceci n'en vaille souvent plus la peine pour les véhicules plus anciens. En effet, il est possible d'économiser jusqu'à un quart des primes en passant de la casco complète à la casco partielle.

Si la casco complète ne sert généralement plus à grand chose lorsque son véhicule prend de l'âge, de nombreux automobilistes n'adaptent pas leur couverture. Une enquête représentative du comparateur sur Internet comparis.ch révèle en exclusivité les faits concernant cette forme d'excédent d'assurance. Comme le révèle le graphique de la page suivante, nombre des assurés ne passent pas de la casco complète à une casco partielle plus avantageuse au fil des années. Ainsi, 60 % de tous les automobilistes disposent toujours d'une casco collision 5 à 6 ans après la mise en circulation de leur voiture. Et cette couverture intégrale est également très répandue parmi les propriétaires de véhicules encore plus anciens : 40 % pour les véhicules de 7 à 8 ans et 30 % pour ceux de 9 à 10 ans. Mais ce n'est pas tout : quasiment 1/4 des voitures de 11 à 12 ans sont assurées en casco complète.

Casco complète pour les véhicules usagés : généralement une mauvaise affaire

Les chiffres ci-dessus ressortent d'une enquête représentative menée fin juillet 2011 auprès de 1200 conducteurs de toute la Suisse par l'institut d'études de marché GfK, sur demande de comparis.ch. Ceux-ci ont alors indiqué s'ils avaient souscrit volontairement à une casco complète / partielle ou uniquement misé sur l'assurance responsabilité civile obligatoire.

Plus de 80 % des propriétaires de voitures neuves (1 à 4 ans) ont opté pour une assurance casco complète, qui englobe casco partielle et casco collision, cette dernière couvrant les dommages causés soi-même sur son véhicule. Toute personne s'offrant un bolide flambant neuf souhaite évidemment l'assurer de la meilleure manière qu'il soit. Toutefois, la casco collision n'est rentable que pour quelques années. Le bolide s'ankylose au fil du temps, il perd de la valeur, et le dédommagement maximal chute en conséquence. Ainsi, au fur et à mesure, le rapport entre primes, qui ne baissent que de manière imperceptible, et éventuelle indemnisation devient de moins en moins intéressant. L'assurance responsabilité civile est quant à elle obligatoire mais ne couvre que les dégâts occasionnés à des tiers. En outre, les primes y relatives ne dépendent pas de l'âge du véhicule.

Un potentiel d'économies souvent inexploité

En règle générale, la casco collision ne porte plus ses fruits pour des véhicules en circulation depuis plus de 4 ou 5 ans. Dans certains cas, dès 10 ans, il en va de même de l'assurance casco partielle, qui intervient en cas de vol, de morsures de fouines, de bris de glace, de dommages découlant des forces de la nature, de vandalisme ou d'autres cas. Le sondage de comparis.ch révèle toutefois que bien loin de la majorité des automobilistes s'en tiennent à cette règle. De fait, les propriétaires de véhicules plus anciens ne remettent en question ni la casco complète ni la casco partielle : près de 2/3 des conducteurs possédant une voiture de plus de 15 ans sont encore assurés en casco partielle.

Richard Eisler, CEO de comparis.ch, explique que « souvent, les assurés n'ont plus conscience de la police à laquelle ils ont souscrit voilà des années ». Un simple examen régulier ainsi qu'une adaptation de son assurance permet ainsi d'économiser, ce potentiel étant plus ou moins élevé en fonction du véhicule. Pour illustrer ces différences, comparis.ch a mis en parallèle les offres de cinq assurances automobile proposant un calculateur de primes sur Internet. Le résultat est très parlant, par exemple, pour les primes d'un automobiliste zurichois de 41 ans n'ayant jamais eu d'accident : celui-ci paie en moyenne 1083 francs par an pour assurer sa Volvo V70 de 5 ans en casco complète. En passant à une casco partielle, il pourrait économiser près d'un quart de cette somme ou, en d'autres termes, plus de 250 francs. Pour une Volvo V70 de 10 ans, la différence entre assurance responsabilité civile simple ou ajoutée d'une assurance casco partielle est également de taille : quelque 290 francs ou plus d'un tiers.

Les primes dégringolent aussi pour une Peugeot 206 de 5 ans, meilleur marché, si l'on opte pour une casco partielle au lieu de la casco complète. Les écarts suivants ressortent d'une comparaison pour ce type de profil de conducteur résidant à Berne : de quelque 690 francs, les primes diminuent d'environ un quart ou de 160 francs. Pour une Peugeot 206 de 10 ans, renoncer à la casco partielle pour ne garder que l'assurance responsabilité civile obligatoire équivaut à un recul des primes d'en-core près d'un tiers ou de 160 francs. Ainsi, le détenteur d'une casco partielle paie en moyenne près de la moitié de plus que son homologue simplement assuré en responsabilité civile ; cet excédent de couverture revient à payer quasiment le double si l'on considère la casco complète par rapport à la responsabilité civile.

Changement possible en tout temps

En règle générale, il est possible de résilier son assurance automobile pour la fin d'une année d'assurance. Toutefois, les assurés sont souvent liés par des contrats de plusieurs années. Richard Eisler éclaire la situation : « C'est peut-être pour cette raison que

les propriétaires d'automobile pensent qu'ils ne peuvent pas passer d'une casco complète à une casco partielle. Néanmoins, dans la plupart des cas, cette démarche ne consiste qu'en une simple modification de l'assurance, possible en tout temps et à court terme, comme ce serait le cas, par exemple, pour un changement d'adresse ».

Contact:

Richard Eisler

CEO

Tél. : 044 360 34 00

E-mail : [media@comparis.ch](mailto:media@comparis.ch)

[www.comparis.ch](http://www.comparis.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100702914> abgerufen werden.